

**2010**

**Rapport d'activité**  
de L'association prévention routière



# Baisse du nombre de victimes : insuffisante et fragile



Après la stagnation constatée en 2009, l'année 2010 a vu la reprise vertueuse de la baisse du nombre de victimes : avec un chiffre provisoire de 3 994 tués, en baisse de 6,5 %, elle a crevé pour la première fois le plafond symbolique des 4 000 tués. Quant aux blessés, ils ont connu une baisse de 13,1 %.

Cette baisse est une bonne nouvelle mais elle est insuffisante et fragile.

Insuffisante car cette réduction du nombre de tués, de 6,5 % par rapport à 2009, nous éloigne, cette année encore, de la trajectoire plus ambitieuse qui aurait dû nous permettre d'atteindre l'objectif de moins de 3 000 tués en 2012 fixé par le président de la République. Il nous faudrait maintenant enregistrer deux baisses successives de 13,5 % tant en 2011 qu'en 2012 pour atteindre ce chiffre, encore trop important, de 3 000 pertes de vies humaines.

Et pourtant cet objectif pour 2012, pour ambitieux qu'il soit, est réaliste : il correspondrait à 47 tués par million d'habitants en 2012 alors que nos meilleurs voisins européens, le Royaume-Uni, la Suède ou les Pays-Bas, enregistraient déjà moins de 40 tués par million d'habitants en 2009.

Ce résultat est également fragile : on le voit aux mauvaises performances enregistrées au premier quadrimestre 2011.

Deux signes positifs sont pourtant venus de l'Union européenne :

- La Commission européenne a présenté en juillet 2010 des « orientations politiques 2011-2020 » qui prévoient une division par deux du nombre de victimes sur les routes européennes. Même si les décisions appartiennent majoritairement aux États membres, le cadre de l'Union européenne permet une saine émulation entre les États membres et un échange de bonnes pratiques ;
- Le projet de directive transfrontière, visant à en finir avec l'impunité dont jouissent les véhicules immatriculés dans d'autres pays de l'Union européenne, a été adopté formellement le 17 mars 2011 par le Conseil des ministres. Le texte <sup>(1)</sup> devrait faire l'objet d'un vote par le Parlement européen au cours de l'été prochain et être appliqué une fois les réseaux informatiques des États membres reliés entre eux d'ici deux ans.

Le législateur français, de son côté, a hélas envoyé un message plus brouillé.

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure [Loppsi], votée enfin par le Parlement en février 2011, a comporté un certain nombre de dispositions allant dans le sens d'une plus grande responsabilité des usagers de la route. Par exemple, elle a prévu l'équipement d'un

## Décès de Pierre Gustin

Pierre Gustin, délégué général de l'association Prévention Routière depuis 2000, s'est éteint le 26 mars 2011 après avoir lutté avec un grand courage contre la maladie. Pierre Gustin, plus qu'aucun autre, s'est battu sans relâche pendant plus de dix ans contre l'insécurité routière et a porté haut les actions mises en œuvre par notre association. Certains le connaissaient bien et tous l'ont souvent entendu plaider notre cause dans les médias avec passion et conviction.

éthylotest anti-démarrage sur les véhicules des conducteurs condamnés pour délit de conduite avec alcool, à titre de peines alternatives ou complémentaires. Ce dispositif, expérimenté depuis 2004 par notre comité départemental de Haute-Savoie, a permis de réduire très sensiblement le taux de récurrence, dès lors qu'il est pratiqué dans le cadre d'un programme de suivi du conducteur, éventuellement avec un accompagnement médical. Ce système illustre à l'évidence la complémentarité que notre association a mise en œuvre entre une approche de sanction, nécessaire mais insuffisante, et une démarche de prévention.

Ces aspects positifs de la loi Loppsi 2 ont malheureusement et très inopportunistement été occultés par une regrettable initiative parlementaire visant, selon leurs auteurs, à « assouplir le système du permis à points ». Plus grave encore que ces mesures d'assouplissement, a été le discours déplorable de ces parlementaires, trop fiers dans leur irresponsabilité de tirer gloire du message de relâchement qu'ils adressaient ainsi à leurs électeurs usagers de la route.

Or, depuis 2002, les Français se sont globalement montrés très responsables en réduisant leur vitesse moyenne de 10 km/h. C'est cela, avec la dissuasion des radars et du permis à points, qui a permis de diviser par deux le nombre de victimes sur les routes françaises. Face à une dégradation du comportement des conducteurs, le discours politique responsable était, tout simplement, de montrer aux Français que leur effort, au prix de certaines petites irritations, avait permis d'épargner de très nombreux drames humains. Au lieu de quoi, animés par de

moins nobles desseins, ces parlementaires ont adressé un message de relâchement.

Comme à chaque fois que cela avait été le cas dans le passé, les conséquences de cette irresponsabilité ne se sont pas fait attendre : pour la première fois depuis 2001, le premier trimestre 2011 a enregistré une aggravation du nombre de tués de plus de 12,8 % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente. Même si une partie de cette aggravation, selon nous minoritaire, peut s'expliquer par la météo, l'essentiel est à mettre au débit de ce déplorable discours.

Formons le vœu que les mesures de fermeté annoncées par le gouvernement à l'occasion du Comité interministériel de la sécurité routière du 11 mai 2011 permettent de redresser la situation. Pour notre part, nous continuerons à consacrer l'essentiel de nos efforts à forger une nouvelle génération d'usagers de la route. Ainsi contribuerons-nous, grâce au soutien de nos généreux donateurs, à éviter des drames, qui sont encore plus intolérables lorsqu'ils concernent des enfants, et à préparer, sur les routes et dans nos rues, un avenir mieux partagé et plus paisible.

Bernard Pottier, président de l'association

<sup>(1)</sup> La possibilité de poursuites transfrontalières concernera huit infractions : excès de vitesse ; non-respect des feux de signalisation ; non-respect du port de la ceinture de sécurité ; conduite en état d'ivresse ; conduite sous l'influence de drogues ; non-respect du port du casque de sécurité ; utilisation illégale de la bande d'arrêt d'urgence ; utilisation illégale du téléphone mobile au volant.

## Conseil d'administration (décembre 2010)

### Bureau

Président : Bernard Pottier  
Président adjoint : Frédéric Maisonneuve (Groupama - Gan)  
Vice-président : Michel Thiers (Association des maires de France – AMF)  
Trésorier : Philippe Randot (président du comité de Paris de l'association Prévention Routière)  
Secrétaire : Stéphane Pénet (directeur des assurances de biens et de responsabilité de la FFSA)

### Autres membres du Conseil

Allianz : Michael Hörr  
Automobile Club national : Christian Gerondeau  
Fédération nationale des transports routiers (FNTR) : Fabrice Accary  
Union routière de France (URF) : Claude Cham  
AXA France : Éric Lemaire  
Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (AGEA) : Jean Mesmin  
Assemblée des départements de France (ADF) : Alain Héthener  
Association des paralysés de France (APF) : Joseph Barbosa  
Fédération française du motocyclisme : Jean-Pierre Moreau  
Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) : Patrick Blain  
Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) : Francis Davoust  
Generali France Holding : Jean-Benoît Bordes  
GMF : Valérie Cohen  
MMA : Nathalie Bohère  
Union nationale des familles de traumatisés crâniens (AFTC) : Marie-Christine Cazals  
Christiane Cellier (Fondation Anne Cellier)  
Geneviève Jurgensen (Ligue contre la violence routière)  
Jean-Guy Fontaine (président du comité d'Ille-et-Vilaine de l'association Prévention Routière)  
Charles Mercier-Guyon (président du comité de Haute-Savoie de l'association Prévention Routière)

# SOMMAIRE

Éditorial du président

2

Le bilan des accidents de la route

4

Les actions de l'association Prévention Routière

6

L'éducation

6

L'information et la sensibilisation

9

Les études et les recherches

16

Les actions de formation

18

La vie de l'association

20

Les comités départementaux

20

Les membres de l'association, adhérents et donateurs

22

Les moyens humains et financiers

23

# LE BILAN des accidents de La ROUTE

## UNE NOUVELLE AMÉLIORATION, QUI RESTE À CONFIRMER

Après une année 2009 de stagnation, le nombre de tués sur les routes françaises est reparti à la baisse en 2010. Selon les chiffres provisoires de l'Observatoire national interministériel de sécurité routière, 3 994 personnes ont trouvé la mort sur les routes françaises en 2010, soit une diminution de 6,5 % par rapport à l'année 2009. Le nombre de personnes blessées a lui baissé plus sensiblement passant de 90 934 à 79 056 (- 13,1 %).

Cette diminution a essentiellement bénéficié aux usagers de deux-roues motorisés dont le nombre de tués a fortement baissé, passant de 1 144 à 941, soit une diminution tout à fait inhabituelle de 20 % pour les motocyclettes et de 12 % pour les cyclomoteurs.

Bilan 2005-2010 des accidents de la route (France métropole)

	Tués (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident)	Variation annuelle	Blessés	Variation annuelle	Dont blessés hospitalisés plus de 24 H	Variation annuelle
2005	5 318	- 4,9 %	108 076	- 0,3 %	39 811	-
2006	4 709	- 11,5 %	102 125	- 5,5 %	40 662	2,1 %
2007	4 620	- 1,9 %	103 201	1,1 %	38 615	- 5,0 %
2008	4 275	- 7,5 %	93 798	- 9,1 %	34 965	- 9,5 %
2009	4 273	- 0,0 %	90 934	- 3,1 %	33 323	- 4,5 %
2010	3 994	- 6,5 %	79 056	- 13,1 %	25 672	- 23 %



## L'ALCOOL AU VOLANT, PREMIÈRE CAUSE D'ACCIDENTS MORTELS

Les accidents et la gravité de leurs conséquences s'expliquent par une combinaison de facteurs liés en premier lieu au conducteur, mais aussi au véhicule, à la route, aux conditions de circulation, aux secours... Parmi les facteurs liés aux conducteurs, la conduite sous influence de l'alcool est le plus fréquent avec la vitesse.

En 2009, près d'un accident mortel sur trois (29,6 %) impliquait au moins un conducteur ayant un taux d'alcool supérieur au taux légal.

Ces accidents mortels mettent en jeu des taux d'alcool très élevés puisque deux conducteurs sur trois contrôlés positifs

avaient plus de 1,5 g d'alcool par litre de sang. Les accidents mortels impliquant l'alcool surviennent aussi bien en milieu urbain qu'en rase campagne. Les hommes de 18 à 44 ans sont les conducteurs le plus fréquemment impliqués.

La présence de l'alcool est particulièrement relevée dans les accidents mortels survenant la nuit : près d'un cas sur deux. 35,1 % des cyclomotoristes impliqués dans un accident mortel avaient un taux d'alcool supérieur au taux légal, contre 20,2 % des motocyclistes, 20,0 % des automobilistes, 12,6 % des conducteurs de camionnettes, 1,7 % des conducteurs de poids lourds et aucun conducteur de transports en commun. En 2009, on estime que 1 200 personnes auraient pu avoir la vie sauve si l'ensemble des conducteurs avait respecté le taux légal.

## L'ÉTHYLOTEST ANTI-DÉMARRAGE, NOUVEL OUTIL DE LUTTE CONTRE L'ALCOOL AU VOLANT

La nouvelle loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure ajoute en tant que peine complémentaire la possibilité d'interdire jusqu'à 5 ans la conduite de tout véhicule non équipé d'un éthylotest anti-démarrage homologué. De même, dans le cadre d'une composition pénale, il peut être proposé aux conducteurs reconnaissant avoir commis un délit de suivre un programme de réhabilitation et de sensibilisation comportant l'installation à ses frais d'un éthylotest anti-démarrage sur son véhicule, pour une période minimale de six mois et maximale de trois ans. Ce programme de réhabilitation est calqué sur l'expérimentation menée depuis 2004 par l'association Prévention Routière en Haute-Savoie. Cette expérience a montré qu'il est possible de réduire significativement le risque de récidive chez les contrevenants grâce à l'installation d'un éthylotest anti-démarrage dans leur véhicule, en accompagnant ce dispositif par une formation du conducteur et un suivi régulier des enregistrements de l'appareil.

## DES SITUATIONS CONTRASTÉES EN EUROPE

Les États de l'Union européenne présentent des taux de mortalité par accident de la circulation très différents : ainsi, il est trois fois plus élevé en Pologne (120 tués par million d'habitants en 2009) ou en Roumanie (130 tués) qu'en Grande-Bretagne (38 tués)

ou aux Pays-Bas (39 tués). La France déplore 68 tués par million d'habitants, soit une mortalité routière supérieure de 66 % à celle des pays européens les plus avancés en matière de sécurité routière.

Seulement 4 pays sur 27 atteignent dès 2009 l'objectif fixé par la Commission européenne d'une division par deux du nombre de tués sur les routes européennes (Lettonie, Espagne, Portugal, Estonie) pendant la période 2001-2009. Pour sa part, la France « y est presque » avec une baisse de 48 %.

Les progrès spectaculaires enregistrés en France, pour satisfaisants qu'ils puissent paraître, ne permettent pourtant qu'une petite progression de cinq rangs parmi les autres membres de l'Union européenne (16<sup>e</sup> place en 2001 ; 11<sup>e</sup> en 2009...). Certes mieux que la moyenne des 27, mais encore loin des pays les plus performants.

## LE PROGRAMME 2011-2020 DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne souhaite réduire de moitié le nombre de personnes tuées sur les routes d'ici 2020. Pour cela, elle préconise d'agir sur la sécurité des véhicules, les infrastructures, les systèmes communicants, l'éducation, le système de contrôle-sanction, la sécurité des deux-roues motorisés. L'ETSC (European Transport Safety Council), organisme européen dont l'association Prévention Routière est membre, a jugé ce programme trop faible pour atteindre l'objectif. Selon lui, il manque des mesures portant sur les limiteurs s'adaptant à la vitesse autorisée, les éthylotests anti-démarrage, l'alarme ceinture pour tous les sièges du véhicule et la sécurité des piétons et cyclistes.

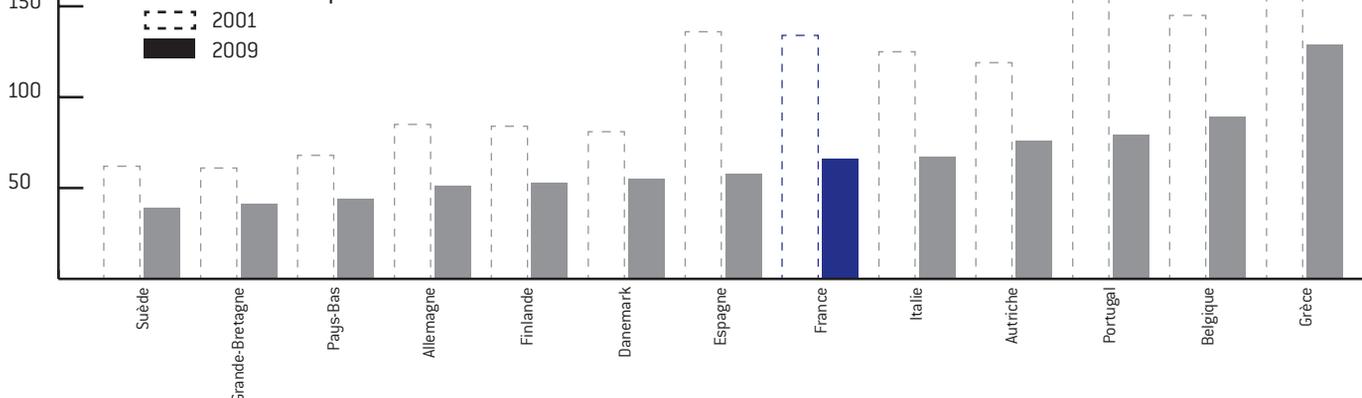


## UN NOUVEL ÉLAN MONDIAL EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les accidents de la route sont la 9<sup>e</sup> cause de mortalité dans le monde d'après l'Organisation mondiale pour la santé (OMS), et ce sera la 3<sup>e</sup> cause de mortalité en 2020 si rien n'est fait. Chaque année, 1,3 million de personnes décèdent sur les routes (soit 3 200 par jour !) et de 40 à 50 millions de personnes sont blessées. Le 11 mai 2011 a été lancée la décennie d'action pour la sécurité routière dans le monde 2011-2020, à l'initiative de l'ONU. Ce « plan mondial » a pour ambition de coordonner de nombreuses actions sur le management de la sécurité routière, les infrastructures, les véhicules, le comportement des usagers ainsi que les soins post-traumatiques.

## L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE EN EUROPE

Nombre de tués par million d'habitants



# LES ACTIONS

## de l'association prévention routière

### L'éducation



**2** MILLIONS

d'enfants

et de jeunes sensibilisés

#### DES ACTIONS POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

L'éducation routière a pour objectif de rendre les enfants, puis les jeunes, autonomes dans leurs déplacements en les faisant participer dès le plus jeune âge à leur sécurité. Elle est depuis toujours une priorité pour l'association Prévention Routière.

L'association Prévention Routière est agréée par le ministère de l'Éducation nationale. À la demande des enseignants, elle mène des interventions adaptées à leurs projets pédagogiques et aux types de déplacements des enfants et des jeunes (piéton, cycliste, cyclomotoriste ou futur automobiliste).

Par ses interventions dans les écoles, les collèges et les lycées et par les supports pédagogiques qu'elle met à la disposition des enseignants (« Sur les pas de Tom et Lila », « Être piéton », « Moduloroute », « Autopsie d'un accident », « Cyclo expérience » ou encore « Alcool, cannabis et conduite »), l'association Prévention Routière a participé à la sensibilisation de près de 2 millions d'enfants et de jeunes en 2010.

L'association Prévention Routière dispose de 600 aires d'évolution (ou pistes d'éducation routière) réparties sur l'ensemble du territoire national et de 30 centres d'éducation routière, animés avec l'aide de représentants des forces de l'ordre (gendarmes, policiers, CRS) et de plus en plus avec celui de fonctionnaires des collectivités territoriales ou de bénévoles de l'association.

L'association Prévention Routière a par ailleurs poursuivi en 2010 son implication dans les actions conduisant à l'obtention du Brevet de sécurité routière (BSR) : plusieurs comités départementaux proposent aux adolescents une formation à la conduite d'un cyclomoteur qui dépasse très largement la formation pratique minimale obligatoire de cinq heures. Ces formations sont fréquemment organisées avec le concours d'auto-écoles et le soutien des conseils généraux.

## UN CONCOURS POUR INCITER LES ENSEIGNANTS À AGIR

L'association Prévention Routière, avec le soutien d'Assureurs Prévention (association créée par la Fédération française des sociétés d'assurances dans le but de renforcer les actions collectives de prévention), a remis en juin 2010 les « Clés de l'éducation routière » aux enseignants ayant mené les meilleurs projets d'éducation routière au cours de l'année scolaire. Cette deuxième édition du concours, dont la cérémonie de remise des prix a été présidée par Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale, avait pour objectif de valoriser les projets les plus marquants et d'aider les enseignants à poursuivre leurs initiatives et à développer de nouvelles actions d'éducation routière. Chaque établissement lauréat a été récompensé par un lot d'une valeur de 2 000 € offert par Assureurs Prévention.

Face au succès de ce concours, une troisième édition a été lancée en septembre 2010 et récompensera les meilleurs projets de l'année scolaire 2010-2011.



## LE SALON EUROPÉEN DE L'ÉDUCATION 2010

Pour la 7<sup>e</sup> année consécutive, l'association Prévention Routière était présente au Salon européen de l'Éducation (Paris Expo – Porte-de-Versailles). Grâce au soutien d'Assureurs Prévention et de la société Michelin, l'association Prévention Routière a pu sensibiliser les nombreux étudiants présents à l'aide d'un simulateur « voiture ».

Ce simulateur proposait aux jeunes d'effectuer plusieurs parcours en faisant varier différents paramètres tels que la pression des pneus ou les conditions climatiques, et d'en mesurer les conséquences en particulier sur les distances de freinage ; une manière concrète d'acquérir de l'expérience sans se mettre en danger.

### PALMARÈS 2010 DES « CLÉS DE L'ÉDUCATION ROUTIÈRE »

**ÉCOLE -  
CYCLES 1 et 2**  
École Sainte-Hélène  
Gramat (Lot)

**ÉCOLE -  
CYCLE 3**  
École élémentaire Sainte-Anne  
Soudan (Loire-Atlantique)

**COLLÈGE**  
Collège public  
Aigrefeuille-sur-Maine (Loire-Atlantique)  
Ex-aequo avec  
Collège Julie-Victoire Daubié  
Bains-les-Bains (Vosges)

**LYCÉE**  
Lycée professionnel Jean-Baptiste Darnet  
Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne)

**PRIX SPÉCIAL « ASSUREURS PRÉVENTION »**  
Institut médico-éducatif Vaurouzé  
Le Mans (Sarthe)

**PRIX SPÉCIAL DE LA DÉLÉGUÉE INTER-  
MINISTÉRIELLE À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
Lycée professionnel Gabriel Voisin  
Bourg-en-Bresse (Ain)

## VERS UN RENFORCEMENT DES INTERVENTIONS DANS LES LYCÉES

Au cours de leur scolarité, c'est à partir de 14 ans que les jeunes sont le plus exposés au risque routier. L'accès au cyclomoteur et les premières sorties en tant que passagers dans les voitures de leurs aînés en sont les principales raisons. L'association Prévention Routière a donc souhaité renforcer à partir de cette année les actions qu'elle mène auprès des lycéens et des élèves des centres de formation des apprentis (CFA).

Pour cela, elle a, en juin 2010, signé une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale et la Délégation à la sécurité et à la circulation routières. Cette convention engage les signataires à travailler en synergie afin de faire reculer le risque routier chez les adolescents.

Première étape de ce partenariat : faire remonter dans le courant de l'année scolaire 2010-2011 les bonnes pratiques mises en place dans sept académies choisies pour leur dynamisme dans ce domaine et/ou leur accidentologie chez les adolescents. Après analyse des projets réalisés, l'objectif sera pour 2011-2012 d'étendre les meilleurs d'entre eux à l'ensemble des académies.

Deuxième mise en application de cette convention : la réalisation par l'association Prévention Routière d'une base documentaire à l'attention des collégiens, des lycéens et de leurs enseignants : « Histoires d'automobilité ».



### « Histoires d'automobilité », une base documentaire pour les collèves et les lycées

« Histoires d'automobilité » raconte l'évolution des déplacements motorisés au travers d'extraits de documents écrits (presse quotidienne, revues, magazines, périodiques, livres, rapports, études, textes réglementaires...) et de documents iconographiques (photographies, affiches, fac-similés, cartes postales, dessins, gravures...).

Enseignants, collégiens et lycéens peuvent y trouver les éléments essentiels pour engager des réflexions et des recherches dans des domaines aussi variés que l'histoire de la mécanique et des techniques, les réseaux routiers, l'urbanisme, l'organisation des espaces, la réglementation, les comportements individuels et sociaux, les accidents de la route et, bien sûr, la prévention routière...

Réalisée avec le soutien d'Assureurs Prévention, cette base documentaire est diffusée gracieusement aux enseignants de collèves et lycées.

# 332

intervenant

d'éducation routière formés

## DES ACTIONS DE FORMATION DES FORMATEURS

### ⇒ Formation des intervenants en éducation routière

Pour mener à bien ses actions en milieu scolaire, l'association Prévention Routière bénéficie du concours de nombreux intervenants d'éducation routière relevant de divers organismes (essentiellement employés et policiers municipaux, mais aussi gendarmes, policiers nationaux et bénévoles). Pour former ces intervenants, l'association Prévention Routière a organisé et animé en 2010, 23 stages de trois jours. Ce sont 332 intervenants d'éducation routière qui ont ainsi été formés.

### ⇒ Formation de formateurs de jeunes en difficulté

Au fil des années, le permis de conduire est devenu un véritable passeport pour l'insertion. Pour un certain nombre de jeunes, cet accès est particulièrement difficile : difficultés financières ou difficultés liées à un faible niveau de compétences scolaires, voire, pour certains d'entre eux, illettrisme. Face à ce constat, l'association Prévention Routière a poursuivi son partenariat avec la Fédération des associations de la route pour l'éducation (Fare). Ces structures accueillent chaque année plusieurs centaines de jeunes, avec pour vocation de les aider dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.

## L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION



### LE PROGRAMME

#### « PENSER À RENTRER EN VIE »

L'association Prévention Routière a poursuivi en 2010, en partenariat avec Assureurs Prévention, le programme d'actions « Penser à rentrer en vie » dont le principal objectif est de réduire le risque routier chez les jeunes par la conduite d'études et de recherches, l'édition et la diffusion de documents pédagogiques et la réalisation d'actions et campagnes de prévention.

#### ⇒ Réduire le risque cyclomoteur chez les adolescents

Alors que seul un adolescent sur dix, âgé de 14 à 17 ans, conduit régulièrement un cyclomoteur, cette pratique est à l'origine de plus de la moitié des victimes de la route dans cette tranche d'âge. C'est pourquoi, l'association Prévention Routière et Assureurs Prévention ont souhaité intensifier leurs efforts dans ce domaine en rediffusant la campagne « Mortel scooter » sur Internet. Le site [www.mortelscooter.fr](http://www.mortelscooter.fr), mis en place en 2009, présente sur un mur d'images une quarantaine de témoignages de jeunes accidentés en cyclomoteur, de leurs proches (familles et amis) ou de jeunes professionnels (infirmières, pompiers, mécaniciens) qui se trouvent confrontés, au quotidien, aux accidents. Son objectif est de combattre le sentiment d'invulnérabilité des jeunes usagers de scooter en les confrontant à la conséquence de certains comportements sur la route. Ce site a reçu plus de 350 000 visites en 2010.

Parallèlement, l'association Prévention Routière et Assureurs Prévention ont souhaité, à l'approche de l'été, période de forte utilisation de deux-roues motorisés, alerter sur l'importance du port d'un équipement de sécurité lors de la conduite d'un cyclomoteur. Selon une étude menée par les deux partenaires auprès d'adolescents et de parents, le casque est en effet le seul élément de protection porté de manière quasi systématique par les adolescents, ce qui n'est pas le cas du blouson et encore moins des gants ou des chaussures montantes. Lancé le 7 juin 2010, le site internet [www.scootxperience.com](http://www.scootxperience.com) propose quatre vidéos mettant en scène un scientifique réalisant des expériences dans son laboratoire.

Avec un ton volontairement décalé, humoristique et non moralisateur, ces vidéos simulent un accident avec l'un de ces équipements, puis sans ces équipements et démontrent que les conséquences d'un accident peuvent être atténuées grâce à ces éléments de protection. Le site a reçu 83 000 visites pendant le seul mois de juin.



# SCOOTXPERIENCE





+ de 1400  
soirées «Capitaine de soirée»  
organisées

des actions de sensibilisation dans plus de 1 400 soirées étudiantes, discothèques et fêtes locales.

L'association Prévention Routière et Assureurs Prévention ont également souhaité, comme en 2009, mener une campagne de sensibilisation à l'occasion des fêtes de fin d'année, période de convivialité mais également de forte consommation d'alcool. La campagne d'affichage reprenait le slogan « Pour les fêtes, le plus beau des cadeaux c'est de rentrer en vie » et proposait deux visuels de voiture accidentée – l'un en milieu urbain et l'autre en milieu rural – et renvoyait vers le site [www.rentrerenvie.fr](http://www.rentrerenvie.fr) sur lequel le grand public pouvait trouver des conseils et solutions pour concilier fête et sécurité. Nouveauté cette année : le jeune chef Romain Tischenko, gagnant de l'émission « Top Chef » sur M6, proposait des idées de cocktails sans alcool ainsi que des boissons susceptibles de remplacer le vin pour accompagner les mets traditionnels du réveillon. Les comités départementaux de l'association ont mené le 11 décembre une action de sensibilisation dans 70 villes en France, distribuant des éthylotests et un dépliant invitant à se rendre sur le site [www.rentrerenvie.fr](http://www.rentrerenvie.fr).

#### ⇒ Alcool : créer le réflexe du « Capitaine de soirée »

Organisées depuis 1999, les campagnes et opérations « Sam, le Capitaine de soirée » ont pour objectif d'inciter ceux qui sortent à choisir au préalable, au sein d'un groupe d'amis, celui qui ne boit pas pour raccompagner les autres. Ce réflexe se généralise progressivement, en particulier chez les jeunes. Les comités départementaux de l'association et leurs jeunes bénévoles se sont mobilisés tout au long de l'année pour diffuser du matériel d'information [affiches, dépliants, éthylotests] et mener

#### Une carcasse, attention de tous les médias

Le 30 décembre, à quelques heures du réveillon de la Saint-Sylvestre, une carcasse de voiture accidentée entourée d'un nœud rouge et reprenant la signature de la campagne « Pour les fêtes, le plus beau des cadeaux c'est de rentrer en vie » était placée dans le quartier Montorgueil, dans le centre de Paris. Des bénévoles de l'association ont distribué aux passants des éthylotests et la présence sur les lieux de très nombreux journalistes a suscité 420 retombées presse (139 en presse écrite, 176 en ligne, 61 en TV et 44 en radio) et ainsi permis une large diffusion de conseils de prévention.





#### ⇒ « Pensez à rendre vos enfants visibles »

À l'automne, lorsque les jours commencent à raccourcir, être bien vu par les conducteurs constitue pour l'enfant piéton, notamment lorsqu'il traverse, un élément essentiel de sécurité. C'est pourquoi l'association Prévention Routière et Assureurs Prévention ont lancé le 19 octobre, à quelques jours du passage à l'heure d'hiver, une campagne nationale de sensibilisation pour alerter parents et enfants sur l'importance de la visibilité la nuit. Plusieurs dizaines de milliers d'autocollants rétro-réfléchissants, « les Zilum », prenant la forme de petits personnages appréciés des enfants et de dépliants d'information, ont été diffusés par les comités départementaux de l'association à la sortie des écoles. Ces produits rétro-réfléchissants lorsqu'ils sont apposés sur un cartable ou un casque vélo, permettent aux enfants d'être visibles à 150 mètres au lieu de 30 mètres.

#### ⇒ Une campagne sur les dangers de la rue

Depuis quelques années, la baisse du nombre de victimes de la route a été nettement moins importante en milieu urbain qu'en rase campagne. En ville, cette baisse a surtout concerné les occupants de voiture et beaucoup moins les usagers vulnérables (piétons, cyclomotoristes, motards et cyclistes). Circuler en ville est de plus en plus complexe avec l'arrivée de nouvelles formes de mobilité. Deux tiers des victimes en milieu urbain le sont en raison d'une prise d'information insuffisante (« Je n'ai pas vu... ») ou d'une analyse erronée de la

situation (« J'ai cru que... »). C'est pourquoi, l'association Prévention Routière et Assureurs Prévention ont souhaité mener une campagne de sensibilisation sur ce thème. Chacun des quatre visuels de la campagne met en scène les cas les plus fréquents d'accidents en milieu urbain et incite à être davantage attentif aux autres. La signature « Les statistiques, évitons de rentrer dedans » rappelle qu'en adoptant le bon réflexe il est possible d'éviter l'accident. La campagne a été diffusée dans la presse et en affichage et a été très largement relayée par les collectivités territoriales.



## LES AUTRES CAMPAGNES ET ACTIONS DE SENSIBILISATION

### ⇒ « Zou le Tatou »

À l'approche des vacances de Noël, l'association Prévention Routière et Total ont souhaité relancer leur campagne « Zou le Tatou » et informer les parents sur la bonne manière d'installer leur enfant en voiture. Cent mille packs ont été distribués gratuitement aux familles dans les stations d'autoroutes Total, comprenant un guide destiné aux parents pour les aider à choisir leur siège-auto et à l'installer correctement et un CD audio pour les enfants afin d'écouter, en voiture ou à la maison, le conte *Zou le Tatou* et la chanson *Mets ta ceinture*, désormais bien connus des familles. Nouveauté cette année, ce pack comprenait également quatre cartes de vœux « Zou le Tatou » que les enfants pouvaient envoyer à leurs copains afin de les sensibiliser à leur tour. Vingt-six mille familles se sont rendues sur le site [www.zouletatou.fr](http://www.zouletatou.fr) pour participer à un jeu permettant de gagner des sièges-auto et des chèques carburant.



### ⇒ « Diagnostic gratuit de votre vélo ! »

L'association Prévention Routière a été partenaire – du 20 mars au 3 avril 2010 – de l'opération « Diagnostic gratuit de votre vélo ! », organisée par la Fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs (FPS), en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Les enseignes de sport participantes proposaient pendant cette période un contrôle gratuit de vingt-deux points de sécurité et de confort des vélos (transmission, freins, roues, cadre, éclairage, signalisation...).

### ⇒ Des crash-tests en direct

Quoi de plus parlant que la démonstration ? Partant de ce constat, l'association Prévention Routière et son partenaire Bébé Confort ont organisé le 16 mars 2010 à Montlhéry une journée d'information et de sensibilisation sur l'importance du choix et de la bonne installation dans les voitures des dispositifs de retenue pour les enfants. Temps fort de cette journée, deux crash-tests réalisés à 50 km/h, le premier avec un mannequin d'enfant mal attaché et le deuxième, avec un mannequin d'enfant correctement attaché. Selon une étude réalisée en 2007 par l'association Prévention Routière, 70 % des enfants voyagent encore mal attachés en voiture et près de 10 % ne le sont pas du tout.



### ⇒ « Lumière et Vision »

L'édition 2010 des semaines « Lumière et Vision », menée en partenariat avec l'Association nationale pour l'amélioration de la vue (Asnav), le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) et Bosch Car Service, a permis aux comités départementaux de l'association de vérifier plus de 60 000 véhicules dans 61 départements. À cette occasion, les conducteurs se voyaient également proposer un test de la vue.

### ⇒ « Les Écharpes d'Or »

Six communes, une communauté urbaine, deux conseils généraux, un conseil de jeunes et un réseau d'élus référents de sécurité routière se sont vu remettre une « Écharpe d'Or » pour leurs initiatives en matière de prévention des accidents de la route, lors d'une cérémonie présidée par Michèle Merli, déléguée interministérielle à la sécurité routière, qui s'est déroulée le 30 novembre au siège de l'association, en présence de Bernard Pottier, son président. Cette année, 119 dossiers de candidature avaient été reçus par l'association.

## PALMARÈS 2010 DES « ÉCHARPES D'OR »

**Communes  
de moins de 1 000 habitants**  
Salaunes (Gironde)

**Communes de 1 000 à 5 000 habitants**  
Milly-la-Forêt (Essonne)

**Communes de 5 000 à 10 000 habitants**  
Le Mesnil-Esnard (Seine-Maritime)

**Communes de 10 000 à 50 000 habitants**  
Illkirch-Graffenstaden (Bas-Rhin)

**Communes de 50 000 à 100 000  
habitants**  
Antibes/Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes)

**Communes de plus de 100 000 habitants**  
Communauté urbaine du Grand Toulouse  
(Haute-Garonne)

**Conseils généraux ou régionaux**  
Conseil général de Seine-Maritime

**Prix spécial « Les nouvelles mobilités »**  
La Madeleine (Nord)

**Prix spécial de l'innovation**  
Conseil général de l'Allier

**Prix spécial hors catégorie**  
Réseau des élus référents de sécurité  
routière du Morbihan

**Prix spécial « Conseils d'enfants et de  
jeunes » (remis en partenariat avec  
l'Anacej)**  
Le Grau-du-Roi (Gard)



## LES SUPPORTS D'INFORMATION

### ⇒ Un nouveau site Internet pour l'association

Entièrement refondu en 2010 avec désormais une entrée par public (enfants, 14/24 ans, parents, seniors, enseignants, entreprises, collectivités territoriales, presse), le site [www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr), portail de l'association, propose en page d'accueil un mur d'images présentant ses actions en cours. Les internautes peuvent également trouver des informations sur les actions du comité de leur département. Enfin, une plus grande place est accordée aux vidéos et aux outils multimédia ainsi qu'à la possibilité de partager les informations du site via les réseaux sociaux. Plusieurs nouvelles vidéos ont été mises en ligne sur les actions de l'association (stages seniors, actions d'éducation routière...) ou donnant des conseils (apprendre à son enfant à faire du vélo, la visibilité des enfants la nuit, l'éthylotest, comment ça marche ?...). Un partenariat a également été noué avec Anuman afin de proposer un test interactif sur le Code de la route. En cours d'année, plusieurs dossiers thématiques ont été mis en ligne. Outre le dossier habituel « Voyager en Europe » (qui rappelle les règles et pratiques de conduite en vigueur dans 17 pays européens), deux autres dossiers, l'un sur « Mariages et fêtes » et l'autre sur « Le transport des enfants par forte chaleur » ont délivré des conseils aux internautes. Au total, le site a reçu 855 000 visites en 2010 soit une augmentation de 30 % par rapport à 2009 pour un total de 3,4 millions de pages vues. Depuis la refonte du site, les rubriques les plus consultées sont les statistiques d'accidents et les rubriques « enfants », « 14/24 ans », « parents » et « enseignants ».

### ⇒ « Prudence Mag »

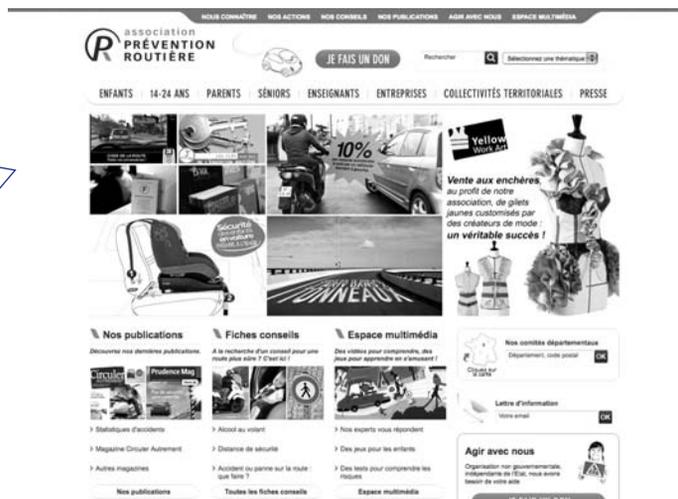
L'association Prévention Routière et Allianz éditent depuis 2005 le magazine *Prudence Mag* destiné aux familles. Outre les trois numéros annuels, deux hors-séries ont également été édités : le premier sur le thème « Alcool, drogue et conduite », le deuxième sur le thème « Jeunes et conduite ». *Prudence Mag* est diffusé par la voie des 101 comités départementaux de l'association et les agents généraux d'assurance d'Allianz.

### ⇒ « Circuler autrement »

Le magazine est désormais adressé chaque trimestre aux adhérents et donateurs de l'association. Le magazine propose, en fin de journal, plusieurs pages consacrées aux actions menées par les comités départementaux et aux relations entre l'association et ses adhérents et donateurs. En 2010, les sujets abordés dans le dossier « Enquête » ont porté sur les thèmes suivants : « Nos voitures aussi deviennent obèses », « Prévenir le risque routier au travail », « Comment transporter les enfants en voiture » et « Santé et conduite, tout ce qu'il faut savoir ».



**+30%**  
de visites  
sur notre site Internet



### ⇒ « Auto Moto » et « La Prévention routière dans l'entreprise »

L'association est également partenaire et apporte du contenu rédactionnel à deux autres magazines :

- *Auto Moto*, édité par le groupe Lagardère Active et proposé par abonnement aux adhérents de l'association qui le souhaitent. Une page du magazine est consacrée chaque mois à des conseils de prévention ;

- *La Prévention routière dans l'entreprise*, édité par la Société d'édition et de protection route (SEPR), qui publie régulièrement des articles sur la mise en place de plans de prévention du risque routier en milieu professionnel.

### ⇒ Dépliants et brochures

Les 20 dépliants et 3 brochures de l'association Prévention Routière, édités avec le concours d'Assureurs Prévention, sont diffusés par les comités départementaux de l'association lors de leurs opérations locales de sensibilisation dans les établissements scolaires et à l'occasion d'événements grand public. Ils sont également téléchargeables sur le site [www.preventionroutiere.asso.fr](http://www.preventionroutiere.asso.fr).

## LES RELATIONS AVEC LA PRESSE

En 2010, 28 communiqués de presse ont été diffusés et 6 conférences ou événements presse ont été organisés, au niveau national ou local, suscitant de très nombreux articles ou sujets, aussi bien dans la presse écrite que dans les médias audiovisuels. L'association a également été très souvent sollicitée par les médias pour réagir aux sujets d'actualité (propositions de loi, chiffres de sécurité routière, nouveautés du Code de la route...). Le partenariat avec Autoroute FM et Radio Trafic a été poursuivi. Chaque semaine, une chronique « Ensemble sur la route » est consacrée à un sujet de prévention et diffusée plusieurs fois sur les réseaux d'autoroutes concernés.

## L'INFORMATION JURIDIQUE ET TECHNIQUE

Ce service a répondu à plus de 1 000 demandes écrites (courriers et courriels) et à 600 appels téléphoniques d'adhérents et du grand public. Ces demandes ont concerné essentiellement les comportements à risque sur la route (alcool, vitesse, clignotant...) ainsi que le signalisation d'endroits dangereux en termes de signalisation ou d'infrastructure. Un nombre important de questions portaient également sur les nouveautés intervenues dans le Code de la route et, en particulier, les changements des règles de circulation en ville (passages piétons, double sens cycliste...). Le service a également participé à l'élaboration et à la validation de l'ensemble des brochures, dépliants et articles juridiques diffusés par l'association.

### Deux nouveaux dépliants en 2010

La collection de dépliants s'est enrichie de deux nouveaux opus. Le premier, réalisé avec Assureurs Prévention, fait le point sur les nouveautés intervenues en matière de conduite accompagnée avec, en particulier, l'apparition, à côté de la filière classique, de la conduite supervisée accessible à partir de 18 ans en cas d'échec à l'examen. Le deuxième, réalisé avec le Fonds de garantie automobile, insiste sur la nécessité de bien assurer son véhicule et explique les cas dans lesquels le véhicule peut être considéré comme non assuré.



## LE CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation a répondu à 3 900 demandes dont deux tiers externes à l'association. Les questions les plus fréquentes concernaient les statistiques, la réforme du permis de conduire et les règles de sécurité en Europe.

Outre la gestion du fonds documentaire et des périodiques, le centre de documentation opère une « veille » sur Internet qui permet d'alerter en temps réel les collaborateurs du centre national et des comités départementaux sur l'actualité de la prévention des accidents de la route. Ces informations sont également synthétisées dans le bulletin « À lire/À consulter » et dans « L'Agenda des manifestations ».

Le service a également réalisé une enquête sur la réglementation en matière de détecteurs et d'avertisseurs de radars en Europe.

## LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION

En 2010, outre le partenariat avec Assureurs Prévention autour du programme « Penser à rentrer en vie », 37 entreprises ou organisations professionnelles ont été partenaires de l'association : ACS Alcolock, Afom (Association française des opérateurs mobiles), Allianz, Anuman, Areas, ASFA (Association des sociétés françaises d'autoroutes), Asnav (Association nationale pour l'amélioration de la vue), Autoroute FM, Autosur, Aviva, Bébé Confort, Bosch, BPCE (Groupe Banque populaire Caisse d'épargne) Casino, CBS Outdoor, Chronodrive, CNPA (Centre national des professions de l'automobile), Contralco, Diagmoto, Dräger, Easy4Cab, FGA (Fonds de garantie automobile), FNTR (Fédération nationale des transports routiers), Fondation du football, FPS (Fédération professionnelle des entreprises du sport et des loisirs), Groupe Lagardère, JCDecaux, Lumibag, Michelin, National Citer, Radio trafic, RFF (Réseau ferré de France), SEPR (Société d'édition et de protection route), Solidaripresse, Surveys Sampling (Place des opinions), Total, Volvo Trucks.

En finançant des projets communs, ces partenaires ont soutenu des actions de l'association au niveau national ou local et ont ainsi permis de toucher et de sensibiliser des millions d'utilisateurs à la prévention des accidents de la route. Ils doivent en être vivement remerciés.

**38**  
partenaires



## LES ÉTUDES ET LES RECHERCHES

### LE CONSEIL MÉDICAL DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

Sous la présidence du professeur Jean-François Caillard, le conseil médical a apporté tout au long de l'année sa contribution aux actions de l'association, tant pour l'élaboration de documentations ou de supports pédagogiques destinés au grand public ou aux professionnels de la santé que pour des prises de position de l'association sur des thèmes aussi essentiels que l'aptitude physique à la conduite automobile ou l'intérêt d'abaisser le taux d'alcool pour certains conducteurs.

#### Hommage au professeur Maurice Cara

Décédé le 10 octobre 2009, le professeur Cara a contribué tout au long de sa carrière à créer et à améliorer le transport médicalisé des malades et blessés. Fondateur du Samu, enseignant en anesthésie réanimation, membre actif de l'Académie de médecine, président de la Commission médicale de l'aviation civile, le professeur Cara était un expert très écouté et apprécié des autres membres du Conseil médical de l'association Prévention Routière.

### LE COMITÉ TECHNIQUE



Sous la présidence d'Emmanuel d'Orsay, le comité technique de l'association a réalisé en 2010 une veille sur le développement des systèmes d'aide au respect des limitations de vitesse. La plupart des systèmes de navigation nomades ou intégrés à des téléphones portables (smartphones) proposent aujourd'hui l'indication permanente de la limitation de vitesse en vigueur ainsi que l'alerte en cas de dépassement de la vitesse autorisée.

Les limiteurs volontaires de vitesse disponibles sur certains véhicules restent essentiellement cantonnés aux véhicules des constructeurs français, les constructeurs étrangers ne proposant généralement que le seul régulateur de vitesse. L'association Prévention Routière souhaite mener des actions pour favoriser le développement de ces limiteurs de vitesse qui, à l'inverse du régulateur, maintiennent le lien entre l'homme et la machine.

### Conseil médical

#### Président

Pr Jean-François CAILLARD  
Professeur des Universités, praticien hospitalier, service de médecine du travail et des maladies professionnelles

#### Membres

Pr Alain BERGERET  
Médecine et santé au travail, recherches épidémiologiques transport, travail et environnement

Pr Jacques-Pierre CHEVALERAUD  
Ophtalmologie, agrégé du Val-de-Grâce, ancien médecin-chef de l'aviation civile

Pr Sylvain DALLY  
Toxicologie et médecine légale (hôpital Fernand-Widal, Paris)

Dr Marcel GARNIER  
Médecin-conseil Groupe Médéric Innovation santé

Pr Damien LÉGER  
Pathologies du sommeil et de la vigilance (Hôtel-Dieu, Paris)

Pr Jean MURAT  
Membre de l'Académie de chirurgie générale, fondateur des services des urgences (1965), expert honoraire à la Cour de cassation

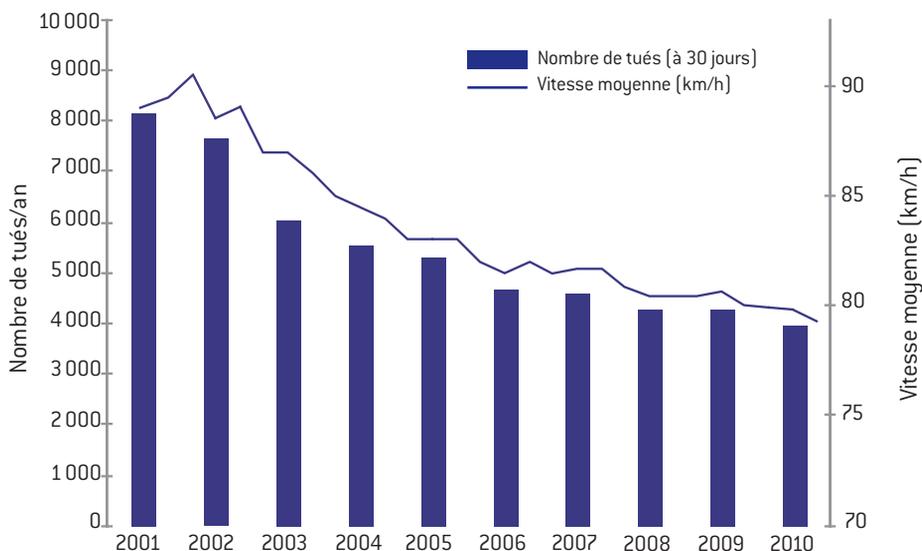
Pr Alain PATEL  
Chirurgie orthopédique

Pr René-Claude TOUZARD  
Chirurgie orthopédique et traumatologique, membre de l'Académie de chirurgie

#### Secrétaire

Dr Charles MERCIER-GUYON  
Médecin légiste, médecin du sport, directeur médical du Centre d'études et de recherches du trafic

### Baisse de la vitesse moyenne et du nombre de tués depuis 2001



Parmi les travaux menés par l'association, cette courbe comparative montre la corrélation entre la baisse de la vitesse moyenne et celle du nombre de tués depuis 2001.

## LES ÉTUDES FINALISÉES EN 2010

Une enquête a été menée auprès des associations étudiantes au cours du premier semestre 2010. Les responsables de 260 associations étudiantes ont ainsi été interrogés par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) sur leur expérience en tant qu'organisateur de soirées. Les enseignements de cette enquête ont permis de dresser un état des lieux des soirées étudiantes en France : choix du lieu, nombre de personnes accueillies dans la soirée, prix de l'entrée, prix des boissons, connaissance et respect de la réglementation, pratiques de prévention... Les enseignements tirés de cette enquête serviront à la création de nouveaux outils de communication pour contribuer à la sécurité de ces jeunes adultes.

Deux autres études ont été menées sur la conduite des motocyclettes et scooters de cylindrées inférieures à 125 cm<sup>3</sup>.

La première, menée par Gaultier & Associés, a permis d'interroger des titulaires du permis B qui ont opté ou souhaitent opter pour ce mode de déplacement. Comprendre leurs motivations, leurs choix d'équipements, leurs comportements dans la circulation, leurs besoins de formation était les principaux buts de cette enquête.

La seconde étude, réalisée par l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (l'Inrets), a permis de déterminer les caractéristiques des accidents dont sont victimes les usagers de 125 cm<sup>3</sup>.

Les enseignements de ces études ont été utilisés pour l'élaboration d'un espace interactif de formation et de sensibilisation à l'usage des 125 cm<sup>3</sup> mis en ligne en 2011 sur le site Internet de l'association.

## PARTICIPATION À DES COMMISSIONS TECHNIQUES

Concertation nationale sur la sécurité des usagers de deux-roues motorisés, commission de normalisation des éthylotests, groupe de travail sur le « Code de la rue », commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers, commissions consultatives d'usagers pour la signalisation routière, consultation par les préfectures pour l'établissement des documents généraux d'orientation pour la sécurité routière... l'association Prévention Routière a participé tout au long de l'année 2010 à de nombreuses commissions techniques nationales ou locales.

### Le « Code de la rue », une démarche à consolider

En avril 2006, le ministre des Transports a engagé sur l'exemple de la Belgique une réflexion pour aider les collectivités locales à mieux partager l'espace public entre usagers et à renforcer la sécurité des déplacements, en particulier pour les plus vulnérables. La réflexion est alimentée à la fois par les nombreuses propositions des associations et par les enseignements tirés des expériences françaises et étrangères. Cette démarche s'est traduite par de multiples aménagements du Code de la route :

- Principe de prudence des conducteurs les plus forts par rapport aux usagers plus vulnérables, en particulier lorsqu'un piéton s'engage régulièrement ou manifeste de façon claire l'intention de s'engager régulièrement dans la traversée d'une chaussée (position du piéton, gestuelle, allure indiquant cette volonté) ; le conducteur doit lui céder le passage et, au besoin, s'arrêter ;
- « Zone de rencontre » dans laquelle les piétons sont prioritaires sur les véhicules qui circulent à 20 km/h maximum. Le décret redéfinit également la « zone 30 » et l'« aire piétonne » ;
- Principe de généralisation des double-sens cyclables dans les voies à sens unique des zones 30 et des zones de rencontre ;
- Nouvelles règles concernant le stationnement ou la traversée de trottoirs par les véhicules...

Les travaux de cette concertation sont pilotés par la délégation interministérielle à la sécurité routière ainsi que par le Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). L'association Prévention Routière y a participé activement et souhaite vivement leur poursuite.



## Les actions de formation

### LA PRÉVENTION ROUTIÈRE FORMATION

La Prévention Routière Formation (PRF), association fondée en 1991 et présidée par Mme Sylvie Lotteau-Croquin, magistrate honoraire, est l'organisme de formation de l'association Prévention Routière dont elle prolonge les valeurs et l'action dans tous les domaines de la formation appliqués à la sécurité liée aux déplacements routiers.

Dans le cadre de son activité, la Prévention Routière Formation, agréée dans 96 départements, organise des stages de sensibilisation à la sécurité routière dont l'objectif est de contribuer au changement de comportement des conducteurs.

### LES STAGES DE SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Ces stages s'adressent aux titulaires du permis de conduire qui souhaitent reconstituer partiellement leur capital initial de points (loi du 10 juillet 1989 sur le permis à points). Ils concernent également les conducteurs à qui le procureur de la République propose ou rend obligatoire la participation à un stage dans le cadre d'une mesure éducative ou probatoire. Ainsi, au-delà des stages volontaires de récupération de points, la Prévention Routière Formation donne la possibilité, aux juridictions qui le souhaitent, de répondre à la délinquance routière par le biais de formations spécifiques qu'elle conçoit et met en œuvre. Elle contribue, de ce fait, à introduire une dimension pédagogique dans l'application des sanctions pénales.

Pour assurer l'animation de ces formations, la Prévention Routière Formation dispose d'un réseau d'animateurs sur l'ensemble

du territoire. Chaque stage est conduit par deux animateurs spécialisés, un psychologue et un BAFM (Brevet d'aptitude des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur), ayant reçu une formation spécifique dispensée par l'Institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR) sous le contrôle de la Direction de la sécurité et de la circulation routières (DSCR).

Leurs interventions s'organisent autour d'une démarche pédagogique comportementale ciblée sur le conducteur. La spécificité de cette approche repose sur le constat que les infractions et les accidents de la route ne se produisent pas le plus souvent par ignorance de la réglementation ou par incapacité à maîtriser un véhicule ; ils découlent, au contraire, du comportement du conducteur lui-même.

Ainsi, parallèlement à un apport de connaissances, les animateurs de la Prévention Routière Formation engagent un travail de réflexion individuel et collectif avec les participants. L'échange de points de vue et la prise en compte des réalités physiques et physiologiques de la conduite permettent

à chacun, progressivement, d'évacuer ses préjugés et d'appréhender les problèmes routiers en tant qu'acteur social. L'option sécurité routière s'impose alors comme un choix collectif.

En France, les stages de sensibilisation à la sécurité routière ont concerné environ 200 000 conducteurs au cours de l'année 2010. Sur l'ensemble de ces stagiaires, 28 896 personnes se sont adressées à La Prévention Routière Formation.

Parmi eux, 21 473 conducteurs ont suivi un stage volontaire de récupération de points et parallèlement 7 423 sont venus dans le cadre d'une décision judiciaire puisque PRF organise, en étroite collaboration avec la justice, des stages qui s'inscrivent dans différentes procédures judiciaires et notamment :

- Les stages en alternative. D'une durée variable (1 ou 2 journées) en fonction de la gravité de l'infraction et du choix du procureur en matière de sanctions pénales, ces stages permettent le classement sans suite de l'infraction. À l'issue de sa participation au stage, le conducteur n'encourt donc plus,



**Un site Internet pour PRF : [www.recuperation-points-permis.org](http://www.recuperation-points-permis.org)**

Dans le cadre du développement de ses actions, la Prévention Routière Formation a décidé de créer son site d'inscription aux stages de sensibilisation aux risques routiers avec paiement en ligne. Ce site, lancé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2011, permet également de présenter la Prévention Routière Formation et de délivrer un certain nombre d'informations institutionnelles et pratiques sur le dispositif du permis à points.

du fait de l'infraction considérée, ni amende, ni suspension de permis, ni perte de points ;

- Les stages proposés par le délégué du procureur dans le cadre d'une composition pénale. D'une durée de 1 ou 2 jours, ces stages font partie de sanctions négociées et peuvent être proposés seuls ou en association avec d'autres peines (suspension du permis de conduire, amendes...).
- Mise en place depuis fin 2002, cette mesure concerne principalement les conducteurs qui reconnaissent avoir conduit sous l'emprise d'un état alcoolique ;
- Les stages prononcés par le juge dans le cadre d'une peine complémentaire. La loi du 12 juin 2003 relative au renforcement de la lutte contre la violence routière donne la possibilité au juge d'imposer au prévenu ou au contrevenant un stage de sensibilisation à la sécurité routière à titre de peine complémentaire. Cette peine s'applique à plusieurs catégories d'infractions et notamment aux homicides ou blessures involontaires, aux délits de grande vitesse, à la conduite sans permis, aux alcoolémies de plus de 0,80 g/l dans le sang...
- Ces stages se déroulent suivant des modalités identiques à celles proposées dans le cadre des stages volontaires de récupération de points, conformément aux articles L 223-6 et R223-5 de l'arrêté du 25 juin 1992 ;
- Les stages ordonnés par le juge de l'application des peines chargé de la mise à exécution d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'un travail d'intérêt général.

Au titre de procédures judiciaires, ce sont au total 557 stages qui ont été organisés par la Prévention Routière Formation en 2010.

## LES INTERVENTIONS EN ENTREPRISE

Depuis plusieurs années déjà, le risque routier professionnel est un axe majeur pour les entreprises dans le cadre de leur politique générale de prévention des risques. En effet, il est la première cause de décès par accident du travail.

La Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) dans son plan national d'actions coordonnées 2009-2012, ainsi que le ministère du Travail, à travers le « Plan national santé au travail 2010-2014 », en ont fait un objectif prioritaire.

Ainsi en 2009, la Caisse nationale l'assurance maladie nous indique que, sur 538 accidents du travail mortels, 356 se sont produits lors d'un déplacement routier, dont 70 % dans le cadre d'un trajet domicile-travail. Dans le même temps, les accidents en conduisant un véhicule ont fait l'objet de 93 840 déclarations d'arrêt de travail avec plus de 6 millions de journées « perdues ».

Les contextes humain et socio-économique, qui découlent de ces données générales, sont pris en considération depuis plusieurs années par la Prévention Routière Formation qui propose une gamme de modules de formation sous l'appellation « Préventop ».

En 2010, les actions menées sur toute la France par la Prévention Routière Formation et relayées par les centres départementaux ont permis de comptabiliser une centaine

de journées d'intervention en entreprise et d'impliquer dans la prévention du risque circulation au travail 1 723 salariés. De son côté, le centre national a organisé directement 50 journées de formation ou de conseil qui ont concerné 450 salariés.

De plus en plus d'entreprises s'orientent vers la mise en place de dispositifs normatifs, avec aujourd'hui la norme ISO 14001 et demain avec la norme 39001. Prochaine-ment, cette dernière devra être appliquée par tout organisme qui souhaite :

- Faire connaître ce qu'elle réalise pour minimiser les effets dommageables de ses activités dans le domaine de la sécurité routière ;
- Améliorer en permanence sa performance « sécurité routière » dans le cadre plus général de la sécurité sur les routes.

Face aux enjeux suscités par l'ampleur de la problématique du risque routier professionnel dans les accidents du travail et au regard des dispositifs réglementaires et normatifs auxquels sont soumises les entreprises, la Prévention Routière Formation veut devenir un partenaire privilégié, ainsi qu'une force de proposition, sur le plan national, auprès des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat, anciennement Cram), des chambres consulaires, des organisations professionnelles, des collectivités territoriales. La Prévention Routière Formation est compétente pour accompagner et aider les entreprises qui souhaiteraient se mettre en conformité avec ces nouvelles préconisations.

### Une nouvelle loi

La loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure [Loppsi 2] vient d'être promulguée. Il convient de noter que le texte de cette loi comporte diverses mesures de sécurité routière, notamment un volet alcool qui devrait permettre de mieux lutter contre ce facteur désormais numéro un des accidents. La Loppsi 2 prévoit également des aménagements concernant le dispositif du permis à points.



# La vie de L'association

## Les comités départementaux

Présents dans chaque département métropolitain et dans plusieurs départements et territoires d'outre-mer, les comités départementaux relaient les actions nationales, sont au quotidien des opérateurs d'éducation routière et de sensibilisation aux risques de la circulation et sont aussi des prescripteurs reconnus d'actions innovantes. Les actions menées par les comités départementaux s'adressent en priorité aux jeunes. Au-delà des actions bien connues d'éducation routière ou « Capitaine de soirée », elles peuvent prendre des formes très diverses. Ainsi, de nombreux comités organisent des exercices d'évacuation

des cars scolaires et sensibilisent les conducteurs de cars. L'association intervient également dans les centres de formation auprès des futurs sportifs de haut niveau.

Dans le domaine des deux-roues motorisés, plusieurs comités organisent des stages de perfectionnement pour les titulaires du permis moto ; d'autres animent des stands ou des ateliers de prévention lors de manifestations motos et participent à la réalisation de campagnes d'affichage spécifiques.

De nombreuses actions auprès du grand public sont menées localement, souvent dans

le cadre de partenariats, comme la vente d'éthylotests dans les pharmacies pour un prix symbolique ou la réalisation d'une étude sur le respect des vitesses en agglomération à l'aide d'un cinémomètre.

L'association Prévention Routière attache également une grande importance à la mobilité des personnes handicapées. Plusieurs comités dispensent ainsi des séances de sensibilisation dans les instituts médicaux éducatifs ou agissent au sein d'associations spécialisées pour renforcer l'autonomie des adultes handicapés dans leurs déplacements.



## LES RÉUNIONS ET CÉRÉMONIES ORGANISÉES PAR NOS COMITÉS

Près de 150 réunions et cérémonies à destination des membres de l'association ont été organisées par les comités départementaux.

Ainsi, plusieurs comités ont mis en place des réunions d'information qui permettent de faire le point, avec les adhérents, les bénévoles et les partenaires, sur la politique de sécurité routière dans le département, sur les actions de l'association et de donner la parole aux acteurs de la lutte contre l'insécurité routière.

Ces moments de convivialité et d'échange sont aussi l'occasion de remercier les membres et partenaires du comité pour leur soutien et leur implication pour la réussite des actions mises en œuvre sur le terrain.



## LES BÉNÉVOLES DE L'ASSOCIATION

Intervenant dans les écoles, les entreprises et sur place publique, ou participant à certaines actions militantes (opérations auprès du grand public, recherche d'adhérents et de donateurs, relais des campagnes nationales...), les 1 500 bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'animation des comités et la conduite des actions qui sont menées sur le terrain.

Aux côtés des directeurs et des secrétaires, ils donnent non seulement de leur temps, mais font bénéficier le public de leur expérience et de leur expertise. En 2010, pour les remercier de leur engagement, l'association a décerné à 123 d'entre eux une médaille d'honneur et à 65 un témoignage de reconnaissance.

Le guide du bénévole, remis à tout nouvel arrivant dans l'association, permet de formaliser cet engagement en définissant les responsabilités et droits respectifs du bénévole et du comité.

## « NE CROISEZ PAS LE FER AVEC LE TRAIN », TROISIÈME ÉDITION

Pour la troisième année consécutive, les comités départementaux ont participé à l'opération de sensibilisation aux abords de passages à niveau, aux côtés de Réseau ferré de France, de la SNCF et des collectivités partenaires. Cette manifestation, organisée pour la première fois à l'échelle mondiale, a concerné en France 13 départements. Les bénévoles ont ainsi relayé auprès d'un grand nombre de conducteurs les règles élémentaires de vigilance aux abords d'un passage à niveau : ralentir à l'approche d'un passage à niveau et s'arrêter dès que les feux rouges se mettent à clignoter.

### *Les commissions consultatives d'usagers : un axe majeur pour notre association*

La Convention signée par l'association Prévention Routière et l'État consacre une large place aux commissions consultatives d'usagers qui, conformément à une demande de l'association, permettent d'associer les usagers aux politiques locales de sécurité routière.

Dans les départements où elles sont mises en place, les comités participent activement aux travaux de ces commissions qui, si elles examinent principalement les incohérences de réglementation ou de signalisation routières, peuvent également aborder des problèmes d'infrastructure et étudier des suggestions d'amélioration en matière de sécurité routière.

Les adhérents sont de plus en plus nombreux à demander aux comités d'étudier et de relayer leurs remarques et suggestions au sein des commissions.

## Les membres de L'association, adhérents et donateurs

Organisation non gouvernementale et reconnue d'utilité publique, l'association Prévention Routière tire une part importante de ses ressources et de sa légitimité de ses adhérents, donateurs et légataires. Ainsi, en 2010 l'association a bénéficié de plus de 180 000 contributions et dons provenant de particuliers et d'entreprises.

Le montant total des recettes, tous types de personnes et toutes opérations, a connu une stabilisation en 2010.

Si une baisse de 2 % du nombre d'adhérents/donateurs « personnes physiques » est constatée, l'augmentation du nombre de paiements et du don moyen par donateur ont permis une modeste progression de près de 1 % du montant total collecté auprès des particuliers.

En 2010, de nouveaux messages d'appels à dons complémentaires ont été créés et adressés à certains adhérents/donateurs. Parmi ceux-ci, un message pour l'achat de simulateurs deux-roues. Cette opération a permis le financement de 13 de ces outils pédagogiques innovants mais onéreux.

Le nombre de prélèvements automatiques poursuit sa progression (+ 11 % en valeur). En 2010, 7 000 adhérents/donateurs ont soutenu l'association par un prélèvement automatique.

Les avantages proposés aux adhérents par des entreprises partenaires de l'association se sont enrichis de nouvelles offres, toutes en lien avec l'univers de la route.

Face à la forte demande d'information sur la question des transmissions (plus de 8 000 demandes en 2010), l'association a réalisé un dossier spécial d'information sur les legs, donations et assurances-vie. Ce supplément au magazine *Circuler autrement* du mois de décembre a été envoyé à toutes les personnes ayant sollicité une brochure d'information en 2010.

Alors que l'année dernière, les personnes physiques recrutées par les comités départementaux avaient progressé de 45 % en valeur par rapport à l'année précédente, les recettes collectées ont diminué cette année de 20 % en valeur et de plus de 40 % en nombre. Quant aux versements effectués par les Personnes Morales auprès de ces mêmes comités, ils ont connu une augmentation de 5 % en nombre et de 25 % en valeur.

Les actions de prospection menées ont permis de recruter 11 000 nouveaux adhérents et donateurs en 2010. S'ils restent modestes en volume, les dons par Internet progressent de plus de 30 %, confirmant la montée en puissance de ce nouveau média de collecte.



## LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

### LES COLLABORATEURS DE L'ASSOCIATION

Au 31 décembre 2010, l'effectif était de 219 salariés (contre 232 en 2009). Sur ces 219 postes, 90 sont à temps plein et 129 sont sous contrats à temps partiel. 113 salariés sont cadres et 104 non cadres. À l'effectif cadre et non cadre, il convient d'ajouter 2 contrats à durée déterminée et/ou aidés par l'État (CAE....). En 2010, 35 personnes ont travaillé au siège de l'association à Paris (contre 36 en 2009), et 184 dans les comités départementaux (contre 196 en 2009). En 2010, la masse salariale, charges et taxes incluses, représente 7 208 650 euros contre 7 082 000 euros en 2009.

Animé par un président bénévole, chaque comité départemental est constitué d'un directeur et de son secrétariat. En 2010, 22 directeurs ont quitté leurs fonctions contre 13 embauches et 16 secrétaires et employés ont quitté leurs fonctions et ont été remplacés.

Près de 1 500 délégués bénévoles apportent leur temps, leur soutien et leurs compétences aux comités départementaux. Ils constituent un appui indispensable à l'équipe salariée des comités.

Comme chaque année, une attention particulière a été apportée à la formation professionnelle continue. En 2010, les actions inscrites au plan de formation ont représenté 2,01 % de la masse salariale. Le séminaire annuel de formation des nouveaux directeurs a été organisé au centre national en novembre 2010. Un nouveau module de formation à destination des secrétaires de comité a été mis en place. Deux à trois sessions par an sont programmées et inscrites au plan de formation.

### LE COMITÉ DE DIRECTION (AVRIL 2011)

**Bernard Pottier**  
Président de l'association Prévention Routière

**Sylvie Lotteau-Croquin**  
Présidente de Prévention Routière Formation

**Jean-Yves Salaün**  
Délégué général de l'association Prévention Routière

**Nicole Brasquet**  
Directeur exécutif de Prévention Routière Formation

**David Barata**  
Finance et contrôle de gestion

**Blaise Casevitz**  
Relations avec les comités départementaux, vie associative

**Johanne Mathat**  
Communication

**Christophe Ramond**  
Études et recherches

**Émanuel Renard**  
Éducation et formation

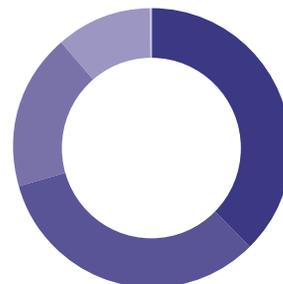
**Nathalie Rouintru**  
Ressources humaines

**Thomas Thieulin**  
Marketing, adhérents et partenariats

**Jacques Léglu**  
Conseiller pour les affaires européennes

### LES FINANCES DE L'ASSOCIATION

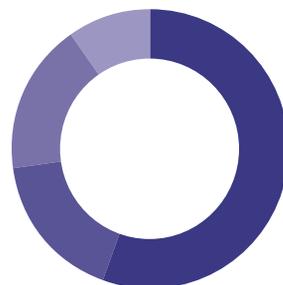
RÉPARTITION DES RECETTES 2010  
DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE  
Compte de résultat au 31.12.10



COTISATIONS ET DONS PERSONNES MORALES (1)	6 035 592 €	37,66 %
COTISATIONS ET DONS PERSONNES PHYSIQUES	5 280 313 €	32,95 %
SUBVENTIONS TERRITORIALES ET AUTRES ORGANISMES	2 923 534 €	18,24 %
AUTRES	1 774 058 €	11,07 %
PRODUITS FINANCIERS	12 643 €	0,08 %

(1) dont assureurs 30,2 %  
Hors produits exceptionnels  
Total recettes : 16 026 140

RÉPARTITION DES DÉPENSES 2010  
DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE  
Compte de résultat au 31.12.10



ÉDUCATION FORMATION	8 961 883 €	55,7 %
ADHÉSIONS - RELATIONS AVEC LES ADHÉRENTS	2 789 025 €	17,34 %
COMMUNICATIONS - PUBLICATIONS	2 784 673 €	17,31 %
OPÉRATIONS - PARTENARIATS	1 553 136 €	9,65 %

Hors charges exceptionnelles  
Total dépenses : 16 088 717

# LES COMITÉS départementaux

## 01 Ain

421, rue Léopold le Hon  
01000 BOURG-EN-BRESSE  
Tél. : 04 74 45 25 30

## 02 Aisne

56, rue Châtelaine  
02000 LAON  
Tél. : 03 23 20 49 15

## 03 Allier

13, place de la Liberté  
03000 MOULINS Cedex  
Tél. : 04 70 20 95 82

## 04 Alpes-de-Haute-Provence

La Gineste  
Le Grand Pont  
04000 DIGNE  
Tél. : 04 92 31 61 65

## 05 Hautes-Alpes

Le Saint-Denis  
7, passage Montjoie  
05000 GAP  
Tél. : 04 92 53 85 69

## 06 Alpes-Maritimes

9 bis, rue Massenot  
06000 NICE  
Tél. : 04 93 87 09 21

## 07 Ardèche

17, cours du Palais  
BP 318  
07003 PRIVAS Cedex  
Tél. : 04 75 64 11 23

## 08 Ardennes

30, avenue du Maréchal  
Leclerc  
BP 377  
08107 CHARLEVILLE-  
MEZIÈRES Cedex  
Tél. : 03 24 33 23 71

## 09 Ariège

24, avenue du Général  
de Gaulle  
BP 147  
09004 FOIX Cedex  
Tél. : 05 61 02 75 04

## 10 Aube

Maison des Activités  
associatives  
125, avenue Robert  
Schuman  
10000 TROYES  
Tél. : 03 25 80 55 40

## 11 Aude

25, rue Aimé Ramond  
BP 213  
11005 CARCASSONNE  
Cedex  
Tél. : 04 68 25 49 06

## 12 Aveyron

9, rue Victoire Massol  
12000 RODEZ  
Tél. : 05 65 68 71 77

## 13 Bouches-du-Rhône

27, cours Pierre Puget  
13006 MARSEILLE  
Tél. : 04 91 37 72 95

## 14 Calvados

4, rue du 11 Novembre  
BP 173  
14010 CAEN Cedex  
Tél. : 02 31 83 94 12

## 15 Cantal

15, rue Alexandre Pinard  
15000 AURILLAC  
Tél. : 04 71 48 28 13

## 16 Charente

24, rue Guy Ragnaud  
16000 ANGOULÊME  
Tél. : 05 45 95 29 84

## 17 Charente-Maritime

58, rue Gustave  
Flourens  
17000 LA ROCHELLE  
Tél. : 05 46 44 51 84

## 18 Cher

238, avenue de Saint-  
Amand  
18570 TROUY  
Tél. : 02 48 50 05 19

## 19 Corrèze

6, place Albert Faucher  
19000 TULLE  
Tél. : 05 55 20 20 98

## 20A Corse-du-Sud

8, boulevard Fred  
Scamaroni  
20000 AJACCIO  
Tél. : 04 95 51 23 13

## 20B Haute-Corse

25 bis, rue Luce de  
Casabianca  
BP 2  
20416 PIETRABUGNO Cedex  
Tél. : 04 95 32 05 81

## 21 Côte-d'Or

Centre des Associations  
2, rue des Carroyeurs  
Boîte L3  
21068 DIJON Cedex  
Tél. : 03 80 43 31 52

## 22 Côtes-d'Armor

7 bis, place Saint-Michel  
22000 SAINT-BRIEUC  
Tél. : 02 96 33 58 46

## 23 Creuse

4, avenue Fayolle  
BP 121  
23003 GUÉRET Cedex  
Tél. : 05 55 52 26 51

## 24 Dordogne

3, rue du Guesclin  
BP 5032  
24005 PÉRIGUEUX Cedex  
Tél. : 05 53 53 35 93

## 25 Doubs

28, rue du Caporal  
Peugeot  
25000 BESANÇON  
Tél. : 03 81 82 25 51

## 26 Drôme

Les Loggias  
5, rue Jean-Louis  
Barrault  
26000 VALENCE  
Tél. : 04 75 43 62 98

## 27 Eure

42, rue Joséphine  
27000 ÉVREUX  
Tél. : 02 32 33 23 17

## 28 Eure-et-Loir

82, avenue Maurice  
Maunoury  
28600 LUISANT  
Tél. : 02 37 35 33 39

## 29 Finistère

23, rue Providence  
29000 QUIMPER  
Tél. : 02 98 55 61 65

## 30 Gard

2, allée de la Corderie  
Mont Duplan  
BP 1407  
30017 NÎMES Cedex 1  
Tél. : 04 66 26 16 05

## 31 Haute-Garonne

76, allée Jean Jaurès  
Boîte n° 010  
31000 TOULOUSE  
Tél. : 05 61 62 90 05

## 32 Gers

9, rue Irénée David  
Bâtiment Pasteur-  
Administration  
32000 AUCH  
Tél. : 05 62 60 05 06

## 33 Gironde

3, rue Mandran  
33000 BORDEAUX  
Tél. : 05 56 44 10 74

## 34 Hérault

10, chemin de  
Poutingon  
34070 MONTPELLIER  
Tél. : 04 67 27 17 00

## 35 Ille-et-Vilaine

Parc d'activités La  
Bretèche, Bât. 0  
Avenue Saint-Vincent  
35760 SAINT-GRÉGOIRE  
Tél. : 02 99 23 10 30

## 36 Indre

11, avenue Daniel Bernardet  
36000 CHÂTEAUBOUX  
Tél. : 02 54 34 73 13

## 37 Indre-et-Loire

2, rue Roger Salengro  
37000 TOURS  
Tél. : 02 47 61 83 65

## 38 Isère

1, place Paul Vallier  
38000 GRENOBLE  
Tél. : 04 76 44 37 62

## 39 Jura

13, rue Perrin  
39000 LONS-LE-SAUNIER  
Tél. : 03 84 24 05 09

## 40 Landes

2 138, avenue du  
Maréchal Juin  
40000 MONT-DE-MARSAN  
Tél. : 05 58 06 88 75

## 41 Loir-et-Cher

45, avenue Maunoury  
41000 BLOIS  
Tél. : 02 54 74 72 78

## 42 Loire

20 bis, rue Ferdinand  
Gambon  
42100 SAINT-ÉTIENNE  
Tél. : 04 77 33 38 12

## 43 Haute-Loire

25, rue des Tanneries  
43000 LE PUY  
Tél. : 04 71 05 78 80

## 44 Loire-Atlantique

3, rue Émile Péhant  
44000 NANTES  
Tél. : 02 40 47 01 35

## 45 Loiret

27, rue Charles Sanglier  
45000 ORLÉANS  
Tél. : 02 38 53 73 16

## 46 Lot

Espace associatif  
Place Bessières  
46000 CAHORS  
Tél. : 05 65 22 32 64

## 47 Lot-et-Garonne

194, boulevard de la  
Liberté  
47000 AGEN  
Tél. : 05 53 47 00 02

## 48 Lozère

6 bis, boulevard Bourillon  
48000 MENDE  
Tél. : 04 66 49 24 47

## 49 Maine-et-Loire

10, boulevard Olivier  
Couffin  
49000 ANGERS  
Tél. : 02 41 88 74 66

## 50 Manche

3, avenue de Verdun  
50000 SAINT-LÔ  
Tél. : 02 33 05 52 72

## 51 Marne

77 bis, rue Kellermann  
51000 CHÂLONS-EN-  
CHAMPAGNE  
Tél. : 03 26 64 54 68

## 52 Haute-Marne

Ancien octroi  
Boulevard Thiers  
52000 CHAUMONT  
Tél. : 03 25 03 26 18

## 53 Mayenne

91, avenue Robert  
Buron  
53000 LAVAL  
Tél. : 02 43 69 06 61

## 54 Meurthe-et-Moselle

12, rue des Jardiniers  
54000 NANCY  
Tél. : 03 83 30 43 78

## 55 Meuse

24, avenue du 24<sup>e</sup> RI  
BP 60604  
55013 BAR-LE-DUC Cedex  
Tél. : 03 29 79 40 79

## 56 Morbihan

Square Émile Bernard  
56000 VANNES  
Tél. : 02 97 46 16 18

## 57 Moselle

10, avenue Leclerc de  
Hauteclouque  
BP 523  
57009 METZ Cedex 1  
Tél. : 03 87 66 35 30

## 58 Nièvre

17, rue du Rivage  
58000 NEVERS  
Tél. : 03 86 59 07 50

## 59 Nord

16 bis, rue Jeanne d'Arc  
59000 LILLE  
Tél. : 03 20 54 56 56

## 60 Oise

40, boulevard Saint-  
Jean  
60000 BEAUVAIS  
Tél. : 03 44 48 08 22

## 61 Orne

23, rue des Capucins  
61000 ALENÇON  
Tél. : 02 33 26 39 85

## 62 Pas-de-Calais

14, rue du Général  
Barbot  
BP 559  
62008 ARRAS Cedex  
Tél. : 03 21 73 84 84

## 63 Puy-de-Dôme

37, rue Montlosier  
63000 CLERMONT-  
FERRAND  
Tél. : 04 73 90 93 92

## 64 Pyrénées-Atlantiques

10, rue Lapouble  
64000 PAU  
Tél. : 05 59 62 77 39

## 65 Hautes-Pyrénées

2, avenue Bertrand  
Barère  
65000 TARBES  
Tél. : 05 62 93 23 99

## 66 Pyrénées-Orientales

Boulevard Jean Bourrat  
66000 PERPIGNAN  
Tél. : 04 68 35 33 60

## 67 Bas-Rhin

Cité administrative  
14, rue du Maréchal Juin  
67084 STRASBOURG Cedex  
Tél. : 03 88 76 79 20

## 68 Haut-Rhin

7, avenue du Général  
de Gaulle  
68000 COLMAR  
Tél. : 03 89 41 72 73

## 69 Rhône

18, rue du Bât d'Argent  
69001 LYON  
Tél. : 04 78 27 29 88

## 70 Haute-Saône

10, rue du Commandant  
Girardot  
BP 37  
70001 VESOUL Cedex  
Tél. : 03 84 76 18 10

## 71 Saône-et-Loire

52, quai Lamartine  
71000 MÂCON  
Tél. : 03 85 38 12 20

## 72 Sarthe

175 bis, rue Nationale  
72000 LE MANS  
Tél. : 02 43 84 02 89

## 73 Savoie

77, place Métropole  
73000 CHAMBÉRY  
Tél. : 04 79 33 21 84

## 74 Haute-Savoie

6, rue de Rumilly  
74000 ANNECY  
Tél. : 04 50 51 19 87

## 75 Paris

6, avenue Hoche  
75008 PARIS  
Tél. : 01 48 56 60 90

## 76 Seine-Maritime

18, rue Malouet  
76100 ROUEN  
Tél. : 02 35 72 57 57

## 77 Seine-et-Marne

1, place Saint-Michel  
77000 MELUN  
Tél. : 01 64 37 39 51

## 78 Yvelines

28, boulevard de  
Lesseps  
78000 VERSAILLES  
Tél. : 01 39 50 13 09

## 79 Deux-Sèvres

164, avenue de La  
Rochelle  
79000 NIORT  
Tél. : 05 49 79 56 97

## 80 Somme

Cité des Métiers  
80440 BOVES  
Tél. : 03 22 50 40 61

## 81 Tarn

8, boulevard Andrieu  
81000 ALBI  
Tél. : 05 63 54 65 33

## 82 Tarn-et-Garonne

37, faubourg du  
Moustier  
82000 MONTAUBAN  
Tél. : 05 63 91 45 47

## 83 Var

La Marjolaine  
Bâtiment B  
2, rue Flora Tristan  
83062 LA GARDE  
Tél. : 04 94 92 98 41

## 84 Vaucluse

12, boulevard Saint-  
Roch  
84000 AVIGNON  
Tél. : 04 90 82 16 48

## 85 Vendée

11, rue Anatole France  
85000 LA ROCHE-SUR-YON  
Tél. : 02 51 37 04 98

## 86 Vienne

11, rue Henri Dunant  
86000 POITIERS  
Tél. : 05 49 01 76 28

## 87 Haute-Vienne

10, rue du Général  
Cérez  
87000 LIMOGES  
Tél. : 05 55 77 13 32

## 88 Vosges

2, avenue du Général  
de Gaulle  
88000 ÉPINAL  
Tél. : 03 29 82 13 37

## 89 Yonne

7, rue Saint-Germain  
89000 AUXERRE  
Tél. : 03 86 52 57 46

## 90 Territoire-de-Belfort

11, boulevard Joffre  
BP 10062  
90002 BELFORT Cedex  
Tél. : 03 84 21 22 61

## 91 Essonne

24, rue Vigier  
91100 CORBEIL-ESSONNES  
Tél. : 01 69 22 81 30

## 92 Hauts-de-Seine

6, avenue Hoche  
75008 PARIS  
Tél. : 01 40 54 83 34

## 93 Seine-Saint-Denis

90, avenue Jean Jaurès  
93120 LA COURNEUVE  
Tél. : 01 48 36 10 89

## 94 Val-de-Marne

33, avenue Michelet  
94210 LA VARENNE-SAINT-  
HILAIRE  
Tél. : 01 55 12 19 30

## 95 Val-d'Oise

18, rue Thiers  
95300 PONTOISE  
Tél. : 01 30 32 75 23

## 971 Guadeloupe

37, rue Abbé Grégoire  
97119 POINTE-À-PITRE  
Tél. : 05 90 83 06 63

## 972 Martinique

Vié Mazi, Trace Paa  
François  
97221 LE CARBET  
Tél. : 05 96 53 20 36

## 973 Guyane

46, rue du Commandant  
Goinet  
97326 CAYENNE Cedex  
Tél. : 05 94 31 82 89

## 974 La Réunion

5, allée des Pierres  
de Lune  
97400 SAINT-DENIS  
Tél. : 02 62 41 27 02

## Territoire de Nouvelle-Calédonie

Rue Marcel Kollen  
BP 2988  
98846 NOUMÉA Cedex  
Tél. : 00 687 26 28 84